

A.S.B.T.P.

7^{ème} MONTE DE DÉMONSTRATION AUTOMOBILE DE FALICON

DIMANCHE 17 Mars 2019

RÈGLEMENT PARTICULIER

□ **ARTICLE 1 – ORGANISATION**

L'Association Sportive du Bâtiment et des Travaux Publics organise le **DIMANCHE 17 Mars 2019**, avec le concours de :

- **La Municipalité de FALICON**

Une démonstration automobile dénommée : **7^{ème} DÉMONSTRATION AUTOMOBILE DE FALICON**

□ **ARTICLE 2 – PROGRAMME DE LA DEMONSTRATION.**

➤ **Article 2.1 Horaires :**

Clôture des engagements le mardi 12 Mars 2019 à minuit le cachet de la poste faisant foi.

Publication de la liste des engagés le 14 Mars 2019.

Les vérifications administratives auront lieu le : **Dimanche 17 Mars 2019**

ADMINISTRATIF : Parking Départ de 07h00 à 08h30

La démonstration commencera à partir de 08h00

Elle s'effectuera en 4 montées.

Réunion des officiels sur la ligne de départ à 13h15

Les concurrents devront être sous les ordres du Directeur de Course à partir de 13h30 sous peine de se voir refuser le départ

Monte de démonstration du matin auront lieu de 08h00 à 09h00 et 10h00 à 11h00

Monte de démonstration de l'après midi à 13h30 à 14h30 et 15h30 à 16h30

□ **ARTICLE 4 – CONDITIONS D'ADMISSION DES VOITURES**

- Le nombre de Voiture admis est fixé à 25 maximums
Cette épreuve est autorisée aux voitures jusqu'à 1995 et exception.

□ **ARTICLE 5 – ENGAGEMENTS**

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

ASBTP 42 avenue Gallieni 06000 Nice

Jusqu'au mardi 12 Mars 2019 à minuit le cachet de la poste faisant foi.

Pour être valable, la demande d'engagement doit obligatoirement être accompagnée du montant des frais de participation s'élevant à 90 € avec la publicité des organisateurs

En cas de forfait le concurrent devra le signaler par écrit à l'organisateur avant l'ouverture des vérifications administratives au plus tard le Dimanche 17 Mars à 07h00 pour pouvoir prétendre à un remboursement partiel de son engagement (déduction faite d'une somme forfaitaire de 10 €)

□ **ARTICLE 7 – ASSURANCES**

L'organisateur a souscrit une assurance garantissant les risques C et D

□ **ARTICLE 8 – DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE**

L'épreuve aura lieu sur la : M 114

Commune de : FALICON

Départ : P.R 5Km 800

Arrivée : P.R 4Km 300

Longueur du parcours : 1450 mètres

Pente moyenne : 5 %

Procédure de départ : Dans l'ordre décroissant des numéros par catégorie

Modalités de retour au départ : descente par la route de course

Parc départ : avant ligne de départ

Parc arrivé : 200 m après ligne d'arrivée

□ **ARTICLE 9 – SIGNALISATION**

La signalisation sera celle indiquée dans le Règlement Sportif National.

□ **ARTICLE 10 – OFFICIELS**

Directeur de Course

Evelyne COMOGLIO

Licence n° 161804

AVEC L'AIMABLE PARTICIPATION DE MESDAMES ET MESSIEURS LES COMMISSAIRES